

Arrêté du Maire DG-N° 1049/2024

OBJET : ARRETE PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC AMENAGEMENT DES RUES BEDIER – TERRE ROUGE – L'OROTOIRE ET PAYET

Le Maire de la Commune de Saint-André,

- Vu les articles L. 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le code de la commande publique ;
- Vu l'arrêté du Maire, en date du 06 juillet 2021, visé par Monsieur le préfet de la Réunion, le 06 juillet 2021, donnant délégation de signature à Monsieur Laurent RAMASSAMY, adjoint au Maire, pour signer tous les actes concernant les marchés publics sous sa surveillance et sous sa responsabilité, en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché subséquent intitulé Affaire 2024-098 –MS13 Aménagement des rues Bédier – Terre Rouge – L'Oratoire et Payet, émanant de l'Accord-Cadre VRD à l'opérateur économique ci-dessous :

Grand Travaux de l'Océan Indien
ZIC N° 2 – BP 32016
97824 LE PORT

Montant : 1 246 477,54 € HT, soit 1 352 428, 13 € TTC.

Article 2 : Voies et délais de recours :

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié dans le recueil des actes administratifs de la Commune et fera l'objet d'un affichage à l'hôtel de ville pendant deux mois.

Fait à Saint-André, le

Accusé de réception en préfecture
974-219740099-20241007-2024-098-CC
Date de télétransmission : 07/10/2024
Date de réception préfecture : 07/10/2024

Laurent
RAMASSAMY

Signature numérique de
Laurent RAMASSAMY
Date : 2024.10.04 10:18:54
+04'00'